



***Inter
Syndicale
Nationale
Autonome
Représentative
Des Internes de Médecine Générale***

Enquête nationale sur le statut de l'interne

Réalisée par l'ISNAR-IMG

Été 2008 - Résultats



SOMMAIRE

1. Pourquoi cette enquête ?	3
2. Méthodologie de l'enquête	3
3. Données de l'échantillon	3
4. Résultats de l'enquête	4
4.1. Horaires de travail	4
➤ Ressenti	4
➤ Répercussions des horaires de travail	4
➤ Temps de travail « idéal »	5
➤ Variations selon le terrain de stage	5
4.2. Charge de travail	5
4.3. Formation	6
4.4. Responsabilité	6
4.5. Rémunération	7
4.6. Transport et logement	8
4.7. Axes prioritaires et hiérarchisation	8
5. Conclusion	9

1. Pourquoi cette enquête ?

Le statut de l'interne est régi par les articles R5163-1 à R6153-45 du Code de la Santé Publique. Ces éléments réglementaires sont la stricte transcription du Décret du 10 novembre 1999¹. Hormis le repos de sécurité, mis en place en 2002, le statut de l'interne n'a donc fait l'objet d'aucune modification depuis maintenant dix ans.

L'étude des textes en vigueur révèle des imprécisions et une réelle nécessité de rénovation.

L'ISNAR-IMG, seule structure nationale reconnue représentative des internes de médecine générale, a donc lancé une enquête nationale dans le but de formuler des propositions d'évolution statutaire répondant aux attentes de ses mandants.

2. Méthodologie de l'enquête

Les questionnaires anonymes ont été envoyés, par courrier accompagné d'une lettre explicative, au domicile de 4415 internes de médecine générale. Cette cohorte correspond à la totalité des adhérents de l'ISNAR-IMG (70 % des internes de médecine générale).

Aucune relance n'a été effectuée.

1593 internes ont rempli et renvoyé le questionnaire, soit un taux de participation de 36 %.

3. Données de l'échantillon

L'échantillon de population sur lequel a été réalisée l'enquête (internes ayant répondu) est ainsi caractérisé :

- Sexe :
 - o Hommes : 28 %
 - o Femmes : 72 %
- Statut conjugal :
 - o En couple : 73 %
 - o Sans enfant : 84,2 %
 - o Un enfant : 11,7 %
 - o Deux enfants : 3 %
- Semestre en cours :
 - o 1^{er} ou 2^{ème} semestre : 42,2 %
 - o 3^{ème} ou 4^{ème} semestre : 30,7 %
 - o 5^{ème} ou 6^{ème} semestre : 19,8 %
- Discipline du stage :
 - o Médecine générale ambulatoire : 23 %
 - o Urgences : 19 %
 - o Médecine adulte : 23 %
 - o Pédiatrie : 11 %
 - o Gynécologie : 6 %
 - o Stage libre : 13 %
- Lieu de stage :
 - o CHU : 19 %
 - o Hôpital général : 48 %
 - o Ambulatoire : 26 %

¹ Décret n° 99-930 du 10 novembre 1999 fixant le statut des internes et des résidents en médecine, des internes en pharmacie et des internes en odontologie

4. Résultats de l'enquête

4.1. Horaires de travail

➤ Ressenti

Pour 50 % des internes interrogés, les horaires de travail sont « trop longs », voire « beaucoup trop longs » pour 7 % d'entre eux (Graphique 1).

➤ Répercussions des horaires de travail

Les réponses suivantes relatives aux horaires de travail révèlent que ces horaires ont une influence sur la vie socioprofessionnelle des internes.

Pour 78 % d'entre eux, leurs horaires influent sur leur vie sentimentale, pour 64 % sur la vie de famille, pour 89 % sur les loisirs et 71 % des internes interrogés estiment que l'importance des horaires effectués a des répercussions négatives sur leur formation (Tableau 1).

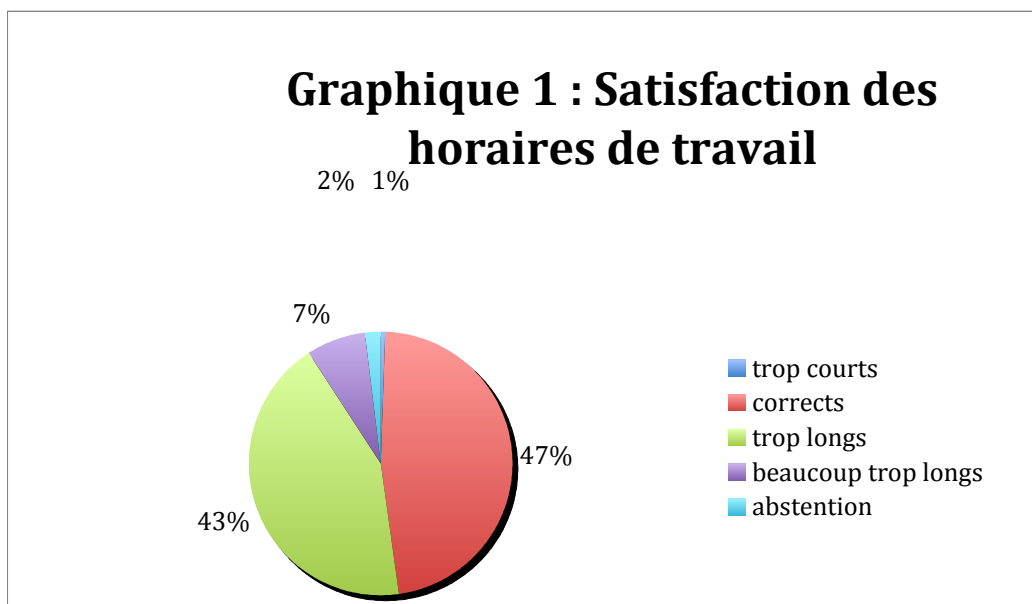
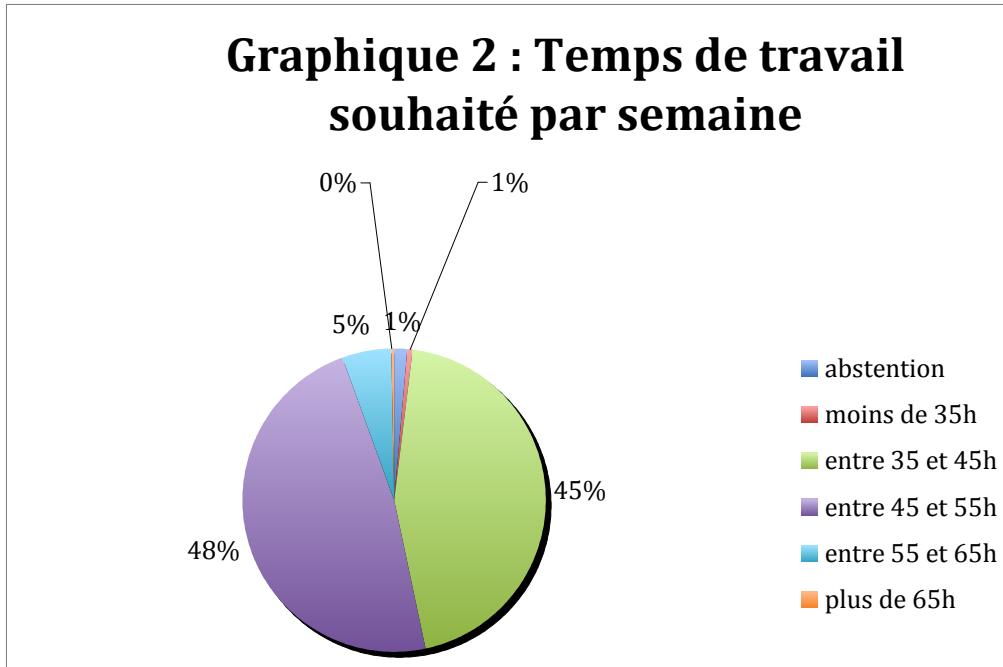


Tableau 1 : Répercussions des horaires de travail (exprimé en % des internes ayant répondu)

INFLUENCE SUR	Beaucoup	Un peu	Non	Abstention
La vie sentimentale	25	53	22	0
La vie de famille	25	49	25	1
Les loisirs	51	38	10	1
La formation	22	49	29	0
L'alimentation	17	36	47	0
La vie sexuelle	15	45	40	0
Le moral	18	48	34	0
Le sommeil	27	40	33	0

➤ **Temps de travail « idéal »**

Les internes ont ensuite été interrogés sur le temps de travail hebdomadaire qui leur semblerait « idéal ». La majorité des internes souhaiterait effectuer entre 35 et 55 heures de travail par semaine ; 45% d'entre eux souhaitant travailler entre 35 et 45 heures par semaine et 48 % entre 45 et 55 heures (*Graphique 2*).



➤ **Variations selon le terrain de stage**

Les résultats de l'enquête traduisent une importante variation des horaires selon le terrain de stage. Pour 73 % des internes interrogés, les horaires de travail varient beaucoup entre les différents terrains de stage (différence de plus de 5 heures par semaine). Pour 24 % ils varient un peu (moins de 5 heures par semaine). Pour 3 % seulement, les horaires sont constants d'un terrain de stage à l'autre.

L'appréciation des horaires en fonction du terrain de stage figure dans le *tableau 2*.

Tableau 2 : Variation des horaires de travail selon le terrain de stage (exprimé en % des internes ayant répondu)

Terrain de stage	Trop courts	Corrects	Trop longs	Beaucoup trop longs	Abstention
CHU	0	17	43	20	20
Hôpital périphérique	1	50	38	4	7
Praticien	6	49	8	2	35

4.2. Charge de travail

61 % des internes interrogés estiment que leur charge de travail est satisfaisante, contre 36 % qui la trouvent trop importante. 3% la trouvent beaucoup trop importante et 1% trop faible.

58 % des internes estiment que cette charge varie beaucoup entre les différents terrains de stage.

En effet, 59 % des internes estiment que cette charge de travail est trop importante en CHU (dont 15 % beaucoup trop importante) ; alors qu'elle est satisfaisante à 48 % pour le stage chez le praticien et à 58 % pour les stages en hôpitaux périphériques (*Tableau 3*).

Tableau 3 : Importance de la charge de travail selon le terrain de stage (exprimé en % des internes ayant répondu)

Charge de travail	Trop faible	Satisfaisante	Trop importante	Beaucoup trop importante	Abstention
En général	1	61	33	3	2
CHU	0	19	44	15	22
Hôpital périphérique	2	58	28	3	9
Praticien	12	48	4	0	36

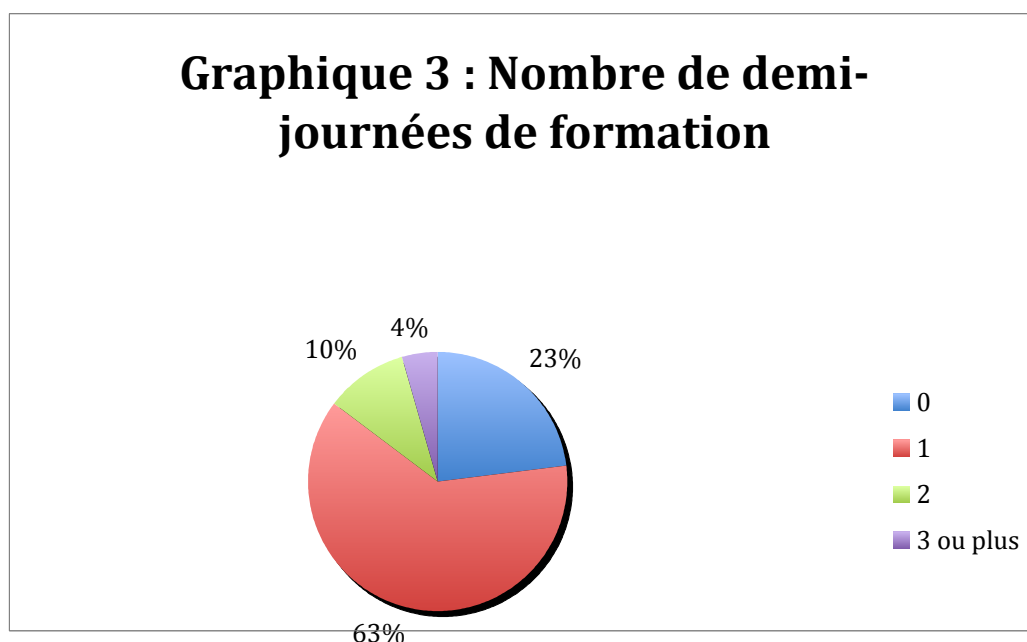
4.3. Formation

Les textes de loi assurent aux internes de médecine générale deux demi-journées de formation universitaire par semaine.

Cette enquête a permis de mettre en évidence une réelle carence à ce niveau.

En effet, 61 % des internes interrogés déclarent ne disposer que d'une demi-journée de formation par semaine, et 23 % n'en ont aucune.

Seuls 14% des internes interrogés bénéficient de leurs deux demi-journées de formation hebdomadaires, conformément aux textes en vigueur.



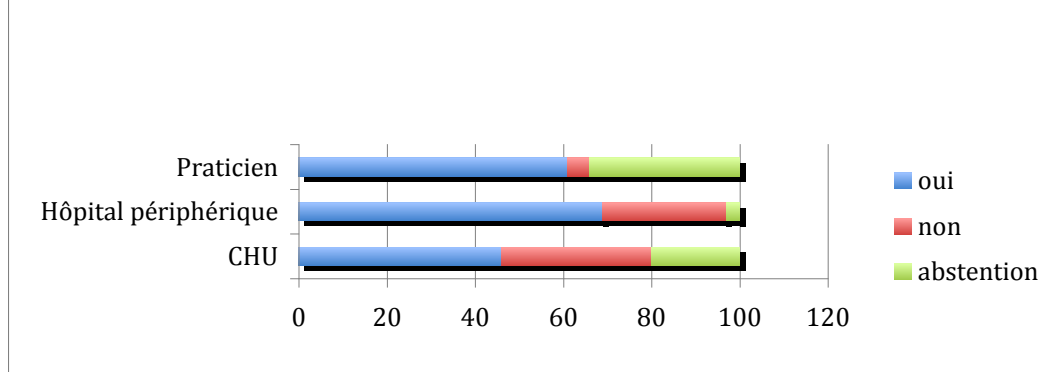
La majorité de ces demi-journées est consacrée aux enseignements théorique du DES de médecine générale.

4.4. Responsabilité

70 % des internes interrogés estiment que leur niveau de responsabilité est adapté ; 24 % estiment qu'elle est trop importante ; 2 % la trouvent insuffisante.

L'encadrement des stages est globalement satisfaisant pour tous les lieux de stage, en particulier dans les hôpitaux périphériques et chez le praticien (Graphique 4).

Graphique 4 : Satisfaction de l'encadrement selon le terrain de stage



4.5. Rémunération

La rémunération des internes est basée sur des émoluments forfaitaires mensuels dont le montant est fixé par arrêté ministériel. Ces émoluments varient selon l'ancienneté de l'interne.

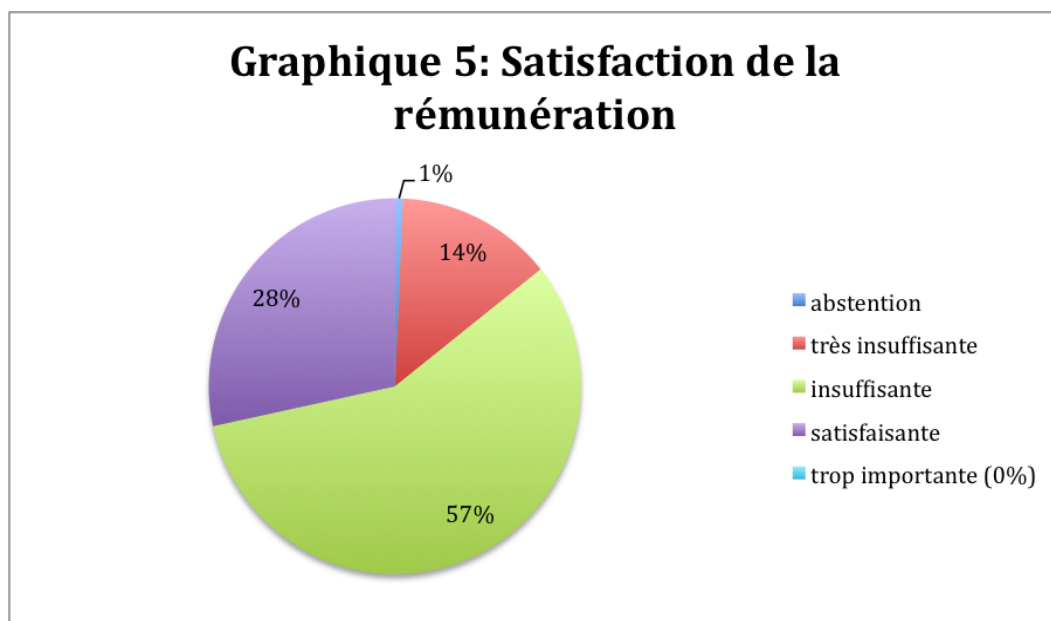
Le montant brut annuel de la rémunération des internes est actuellement de 24 946,96 € en troisième année, 17 984,37 € en deuxième année et 16 244,65 € en première année.

71 % des internes estiment que leur rémunération est insuffisante (*Graphique 5*).

Elle devrait être revalorisée (88 % de réponses favorables), en augmentant en particulier le montant des émoluments forfaitaires mensuels (54 % des souhaits).

71% des internes interrogés souhaitent que soit maintenu le principe d'une majoration de la rémunération en fonction de l'ancienneté.

Graphique 5: Satisfaction de la rémunération



4.6. Transport et logement

La dernière partie du questionnaire portait sur les problèmes de logistique des internes.

20% des internes interrogés font moins de 30 minutes de trajet par jour pour se rendre sur leur lieu de stage. 26 % ont un temps de parcours compris entre 30 minutes et 1 heure, et 15% effectuent plus de 1h30 de trajet par jour.

Les internes estiment pour 37 % d'entre eux ce temps de trajet correct, 43 % d'entre eux le jugent trop important et il est estimé beaucoup trop long par 19 % d'entre eux.

Concernant le logement, lorsque l'on interroge les internes sur les possibilités d'être logé sur place, seulement 28 % répondent favorablement (hébergement systématiquement proposé). 20% répondent par la négative. Les 51 % restant ont parfois eu l'occasion d'être logés sur place.

49 % des internes ayant répondu estiment que le logement devrait être une possibilité systématiquement proposée, 43 % estiment que le logement devrait plutôt nécessiter une indemnité et 7 % estiment que le problème ne se pose pas.

4.7. Axes prioritaires et hiérarchisation

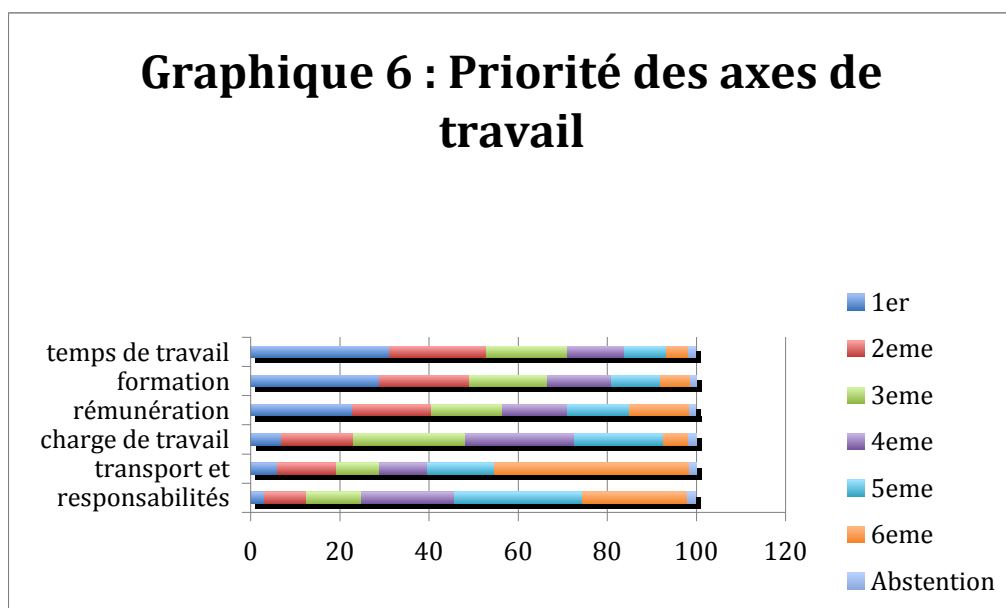
La dernière question portait sur les priorités estimées par les internes de médecine générale (Graphique 6). Des améliorations sont attendues selon l'ordre de priorité suivant :

- 1 - Temps de travail
- 2 - Formation
- 3 - Rémunération
- 4 - Charge de travail
- 5 - Responsabilités
- 6 - Transport et logement

Le temps de travail a été classé en premier pour 31,2 % des internes ayant répondu, et en second pour 21,7 %.

La formation a été estimée comme étant le premier des axes à améliorer par 28,9 % des internes.

La rémunération a été choisie en premier par 22,9 % des internes.





5. Conclusion

Ces résultats émanent d'une enquête de grande envergure, permettant d'évaluer au plus juste les attentes des internes de médecine générale en termes de charge de travail, d'horaires, de rémunération, de formation et de responsabilités.

Cette enquête constitue la base d'un document de propositions relatif aux conditions d'exercice des internes, assurant ainsi l'adéquation entre leurs attentes et les propositions d'évolution formulées.